



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
SOCIETE LES PETITES HEURES POUR
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 1ER
AVRIL 2026**

**DÉCISION N° DM-25-404
EN DATE DU 01 DECEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Les Petites Heures, représentée par Monsieur Frédéric Biessy dont le siège social est situé 13, boulevard de Strasbourg – 75 010 Paris – pour l'organisation du spectacle « Tant pis c'est moi », le mercredi 1^{er} avril 2026 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2025-2026.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Les Petites Heures, représentée par Monsieur Frédéric Biessy dont le siège social est situé 13, boulevard de Strasbourg – 75 010 Paris – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Tant pis c'est moi », le mercredi 1^{er} avril 2026, dont le prix de cession est fixé à 5 486 € (cinq mille quatre cent quatre-vingt-six euros) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251201-lmc1H13693H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/12/2025
Date de Publication : 01/12/2025